



Construction de maison individuelle et abattage d un arbre

Par **salwa14**, le **09/01/2012** à **16:11**

Bonjour, je me permets de vous demander conseil car avec mon conjoint nous avons entrepris la construction de notre maison principale dans le cadre d un projet immobilier géré par un promoteur qui a en charge la maîtrise d oeuvre. Or les travaux avançaient bien jusqu au moment où du fait de la présence d un arbre âgé de 40 ans sur notre terrain... lequel était un atout pour le choix de notre parcelle... on nous informe que la terrasse devra être modifiée et sera nivelée avec des escaliers du fait des racines encombrantes et de l impossibilité supposée d abattre l arbre par les services municipaux. Donc ma terrasse ne sera pas conforme au plan initial, et ces travaux auront un coût que l on entend me faire payer soit 3000 euros. Jeune couple avec bébé, je vous avoue que notre budget est serré et que nous voulons au minimum que le coût soit supporté par le promoteur du fait de sa responsabilité contractuelle et professionnelle. Si on avait su que cet arbre pouvait gêner la construction, on aurait choisi une autre parcelle! De plus, le coût est élevé et réel dans le cas d un abattage ou dans le cas d une terrasse à 2 niveaux! Enfin, nous subissons un préjudice matériel et moral d autant que les travaux ont déjà pris beaucoup de retard près de 3 mois! Que faire concrètement et sur quels motifs juridiques? Comment les empêcher de me faire payer la note?